



## Démocratiser la gestion de patrimoine grâce à internet

Peu nombreux sont les particuliers qui pensent ou osent consulter un conseiller en gestion de patrimoine de nos jours. Soit ils ne savent pas qu'un tel métier existe, soit ils estiment que ce genre de professionnel n'existe que pour les gens riches, ou bien qu'il faut déjà avoir un patrimoine, avant de se faire conseiller. Bref, aller voir un conseiller en gestion de patrimoine ne fait pas partie des habitudes des Français. Pourtant, il semblerait que la période soit propice au conseil pour gérer au mieux ses revenus et essayer de faire en sorte de les accroître via une politique patrimoniale judicieuse.

C'est dans cette optique qu'en 2014, deux professionnels de la gestion de patrimoine, Valérie Dantic et Jean-Yves Charluet, ont lancé mesconseillers.fr est un site qui a pour vocation d'accompagner les particuliers de tous profils dans l'élargissement ou la construction de leur patrimoine.

« Aux personnes n'ayant pas forcément connaissance de notre métier, ou s'imaginant exclues de ce service, s'ajoutent des personnes insatisfaites des services de leur banque, qui ne sont pas assez personnalisés à leur goût, remarque Valérie Dantic, co-fondatrice du site. Ces dernières nous disent regretter de se voir proposer toujours les mêmes produits « maison », pas forcément adaptés à leurs besoins. Et de jeunes actifs se posent également des questions auxquelles ils ne trouvent pas forcément de réponses dans leur établissement bancaire. Un patrimoine, ça se construit et le démarrage est primordial. Lorsque l'on commence sa vie active, on peut tout à fait souhaiter d'ores et déjà réfléchir à gérer au mieux l'argent que l'on va percevoir.

Mesconseillers.fr est un site qui a été conçu pour toutes les femmes et tous les hommes concernés par des problématiques majeures telles que le financement des études des enfants, la protection de la famille ou encore la préparation de la retraite... ou de sa succession. »

Outre un système d'abonnement payant permettant de bénéficier d'un suivi et de rendez-vous, le site propose de multiples services à commencer par le bilan patrimonial gratuit en ligne ou encore les conseils de professionnels de la gestion de patrimoine, disponibles en ligne ou par téléphone. Le bilan patrimonial propose un questionnaire court (5 minutes) et donne accès à une proposition de stratégies et de solutions personnalisées selon les objectifs.

« Evidemment, ne comparons pas ce qui est incomparable, on ne peut pas demander, pour 9,90 € par mois un conseil équivalent à celui qui serait facturé par un professionnel installé en cabinet et chez qui le client se rend régulièrement. Mais notre offre permet de premiers conseils très utiles pour démarrer une épargne de base. Nous mettons un peu le pied à l'étrier de foyers qui un jour, iront peut-être consulter un CGP de manière plus traditionnelle », conclut Valérie Dantic.